



ARTS V/SUELS VAUD

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 21 mai 2026 à 17h30 au Château d'Yverdon-les-Bains

Présent·e·s: Béatrice Aubert, Paulette Baenziger, Danielle Borkowsky, Anne-Marie Cambrosio, Colette Gardaz, Olivier Grandjean, Natacha Isoz, Vincent Kohler, Arlette Mérine, Anne et Michael Murray-Robertson, Françoise Nikles, Nicolas Pahlisch, Elisabeth Panchaud, Sandrine Quillet-Fontaine, Isabelle Renaut, Nelly Reymond, Margrit Ritter, Manon Saudan, Laurence Schmidlin, Gérard et Catherine Streiff Michaud, Françoise Schnorf

Excusé·e·s: Anne Baudraz, Sarah Besson-Coppotelli, Cécile Blanvillain Ebener, Catherine Bolle, Nicole Boschung, Edith Carey, Lorraine Clément, Anaëlle Clot et Simon de Castro, Danielle et Robert Dhaud, Anne-Claire Dhaud Emery, Jocelyne et André Flückiger, Fabienne Freymond Cantone, Laurent Golay, Paula Halter, Mona Henry, Françoise Jaunin, Simone Mayor et Philippe Biéler, Sabine Panchaud, Stéphane Pétermann, Françoise et Jean-Pierre Pinazza, Marie-Madeleine Romang, Christiane Rossier Delaloye, Sabine Rouvé, Yvan Schwab, Catherine Seylaz et Alain Delay, Anne-Marie van Ouwenaller, Karin Vuilleumier

Accueil et bienvenue

La présidente, Mme Sandrine Quillet-Fontaine, ouvre la séance à 17h35. Elle souhaite la bienvenue aux membres présent·e·s et lit la liste des excusé·e·s.

Elle doit malheureusement annoncer, parmi les membres de l'association, le décès de M. Ernest Chaubert, survenu depuis la dernière assemblée. Un instant de silence est observé en sa mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2025

Le procès-verbal, disponible sur le site internet et préalablement envoyé aux participant·e·s par mail, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

2. Rapport de la présidente

L'année 2025 a, à nouveau, été riche et variée tant sur le plan des activités proposées aux membres que sur celui des attributions des soutiens financiers.

a. Soutiens

Un montant total de CHF 118'000.- a été octroyé à 35 projets, soit 7 de plus qu'en 2024 :

- 20 projets d'expositions, dont 2 sont accompagnés d'une publication ;
- 10 autres publications ;

- 2 manifestations ;
- 2 projets vidéo ;
- 1 projet de recherche.

Dans le cadre de l'attribution des soutiens, le comité veille à ce que tous les domaines d'expression en arts visuels soient soutenus et applique le principe désormais pérenne de la périodicité des deux ans.

À ces 35 projets s'ajoute le Prix AVV, attribué en 2025 à Léonie Vanay et Antoine Félix Bürcher.

En 2025, 71 demandes ont été reçues, contre 57 en 2024. Une nette augmentation du nombre de demandes est constatée, sans qu'il soit pour autant facile d'en expliquer les raisons. La visibilité accrue d'AVV, du fait du plus grand nombre de projets soutenus, joue certainement un rôle.

Face à cette augmentation, le comité est conscient qu'il doit être attentif au budget, en particulier dans la conjoncture actuelle. Il a donc défini, en 2026, des critères de soutien plus précis, qui ont été publiés sur le site internet.

b. Activités

La présidente rappelle le rôle essentiel des membres du comité dans la mise sur pied des activités proposées aux membres et les remercie chaleureusement. En 2025, 12 activités ont été organisées, dont un voyage à Nancy et Metz. La visite des vitraux de la Cathédrale de Lausanne suivie de celle de l'exposition *Signé Jeker. Lausanne par Werner J.* au Musée Historique Lausanne, le 5 juin, ainsi que la visite de l'installation *Contretemps* à l'Église Saint-François, le 10 octobre, ont remporté un vif succès.

Lors de la dernière assemblée générale, le comité avait abordé les difficultés rencontrées dans l'organisation des voyages. La possibilité que des membres de l'association puissent participer à leur organisation avait notamment été évoquée. C'est le cas en 2026, puisque le voyage de cet automne à Leipzig et Dresde est organisé par deux couples de l'association, Mme et M. Catherine et Gérard Streiff Michaud ainsi que Mme et M. Anne et Michael Murray-Robertson. La présidente les en remercie vivement et signale que si d'autres membres souhaitent s'engager dans l'organisation des voyages ou ont des idées à partager, ils et elles peuvent très volontiers s'annoncer auprès du comité.

c. État de l'association – nombre de membres

Le nombre de membres demeure toujours largement inférieur à celui des années précédentes. Signal encourageant, on constate toutefois une légère augmentation depuis 2025, puisqu'en mai 2025 l'association comptait 147 membres et qu'en mai 2026 ce nombre est de 154. Comme cela a déjà plusieurs fois été évoqué, cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de désintérêt associatif. AVV poursuit ses efforts pour imaginer de nouvelles formes d'ouvertures.

Par ailleurs, la présidente rappelle qu'il est possible de faire des donations ou des legs pour soutenir l'association. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet.

d. Avantages liés à la carte de membre

La carte de membre offre la gratuité d'entrée dans les musées suivants :

- les musées de Plateforme 10 à Lausanne (MCBA, Photo Elysée et mudac) ;
- le Musée Historique Lausanne ;
- le Musée Alexis Forel, à Morges ;
- les Musées de Pully (le Musée d'art de Pully, la Muette – espaces littéraires, l'ArchéoLab).

Enfin, la carte de membre donne droit à 50 % sur le prix d'entrée et 20% sur les catalogues d'exposition à :

- la Maison d'Ailleurs, à Yverdon-les-Bains ;
- le Musée Jenisch Vevey.

e. Site internet

Le comité poursuit le développement du site internet. Les inscriptions en ligne aux activités semblent désormais bien fonctionner. La présidente rappelle les modalités d'inscription et notamment la nécessité de cocher la case « Je ne suis pas un robot » en bas du formulaire pour que l'inscription soit prise en compte par le système. Dans tous les cas, si l'inscription a bien été enregistrée, une confirmation – positive ou négative – est toujours envoyée quelques jours plus tard. Si aucune confirmation n'est reçue, cela signifie que l'inscription n'a pas fonctionné. En cas de difficulté, il est toujours possible d'écrire un mail à l'adresse info@arts-visuels-vaud.ch.

Enfin, arrivant au terme de sa deuxième année de présidence, Mme Sandrine Quillet-Fontaine souhaite adresser ses remerciements aux membres de l'association, aux membres du comité et à la secrétaire.

3. Projet d'exposition des lauréat·e·s du Prix AVV

Fidèle à sa mission de soutien et de mise en valeur des artistes, AVV travaille depuis près d'une année à la mise en place d'une exposition présentant les dix premiers lauréat·e·s du Prix Arts Visuels Vaud, créé en 2022. L'exposition aura lieu au CACY – Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains de fin octobre 2027 à fin janvier 2028.

Mme Natacha Isoz, membre du comité et commissaire de l'exposition, présente le projet, qui a pour titre provisoire *Mondes en transformation*. Les objectifs sont, d'une part, d'offrir de la visibilité aux artistes lauréat·e·s et, d'autre part, de faire connaître l'association, son histoire et ses buts.

Le CACY constitue un lieu idéal. Il s'agit d'un centre d'art contemporain, ayant l'habitude d'accueillir de jeunes artistes et des expositions collectives. Sa situation à Yverdon-les-Bains, en dehors de la capitale vaudoise, permet également de souligner l'étendue des activités d'AVV. Enfin, l'espace est particulièrement bien adapté au projet ; il permettra d'élaborer un parcours et de créer des thématiques.

Il s'agira donc d'une exposition collective, accompagnée d'un programme d'événements et de médiation culturelle. Malgré la diversité des œuvres des artistes lauréat·e·s, la commissaire a pu tisser des liens entre leurs travaux et créer un fil rouge général autour des mondes en transformation. Plusieurs sections seront thématisées autour des œuvres d'un ou de plusieurs artistes. Le projet sera aussi de mettre en résonance les travaux des lauréat·e·s avec des œuvres de la collection historique de la Société vaudoise des beaux-arts. Celles-ci sont conservées majoritairement par le Musée cantonal des Beaux-Arts. La possibilité de les emprunter n'est pas encore acquise, mais la commissaire y travaille. L'exposition aura aussi pour ambition de mettre en valeur l'histoire de l'association depuis sa fondation et la manière dont ses missions ont évolué.

4. Comptes 2025 : rapport du trésorier

M. Olivier Grandjean, trésorier, commente les comptes 2025, tenus par Hervest Fiduciaire SA à Lausanne. Au 31.12.2025, ceux-ci présentent une somme au bilan de CHF 2'114'617.46 et une perte de l'exercice de CHF 35'616.94 (gain 2024 : CHF 27'139.57). Ce résultat s'explique comme chaque année par l'évolution des marchés financiers agités et par les soutiens accordés, en légère hausse, ainsi que par la constitution d'un fonds de réserve exposition de CHF 30'000.— (voir plus bas).

Les soutiens divers et payés en 2025 atteignent CHF 97'500.— (2024 : CHF 96'820.—) auxquels il y a lieu d'ajouter le Prix AVV de deux fois CHF 5'000.—. Les produits financiers se montent à CHF 128'596.13 (gains 2024 : CHF 152'416.16) pour les fluctuations de cours, de change, intérêts et frais bancaires y.c. mandat de gestion. La performance du Fonds Butticaz atteint 6.03%.

Les autres charges d'exploitation sont stables. Les charges du personnel CHF 11'897.55 (2024 : CHF 9'859.50) reflètent une hausse de la rémunération de Mme Manon Saudan au 1.7.2024 et une augmentation de ses tâches, dont l'augmentation des dossiers de demandes de soutien. Les cotisations sont en légère baisse.

Il y a lieu de relever la diminution nette des actifs de près de CHF 550'000.— entre le bouclage au 31.12.2015 (somme du bilan 2'664'776.84) et celui présenté ce jour. Durant ces dix ans, les marchés financiers ont été globalement positifs.

L'organisation financière d'AVV inchangée est la suivante :

Hervest Fiduciaire SA à Lausanne tient la comptabilité, procède aux bouclages comptables, dans l'établissement de la déclaration d'impôt et intervient pour du conseil, notamment dans le dossier exonération fiscale.

Les vérificateurs des comptes se réunissent une fois l'an. Ils contrôlent les comptes annuels en présence du trésorier et dans les murs de la fiduciaire.

BCV gère les deux dossiers titres d'AVV dont un porte la mention Fonds Buttica. Il est géré sur base d'un mandat de gestion équilibré. La création de liquidités à fin 2017 à hauteur de CHF 500'000.— et en novembre 2019 de CHF 200'000.— a réduit le risque de fluctuation des marchés financiers. L'année 2024 a vu à nouveau la réduction des fonds gérés par la banque à hauteur de CHF 150'000.— pour cristalliser les profits boursiers et toujours créer des liquidités. 2025 a vu une réduction de CHF 100'000.— décidée en automne par le comité.

Près de 84% du patrimoine est géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) avec intégration des critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La performance du 1^{er} janvier au 19 mai 2026 indique un léger profit de 2.13% avec une très grande volatilité en dents de scie.

Le dossier ordinaire d'AVV comporte uniquement des actions BCV détenues de longue date.

Le comité est régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation, des contacts réguliers avec BCV permettent d'évaluer la situation qui n'amène à ce jour aucune modification du profil d'investissement.

La secrétaire hors comité est en charge de l'administration du fichier des cotisant-e-s, de la facturation des voyages et sorties, de l'envoi de divers courriers, du pointage des cotisant-e-s et de l'analyse des frais des sorties et excursions. Elle assume le traitement des demandes de soutiens et leur suivi. Elle coordonne les demandes du comité à WGR, le webmaster d'AVV. Elle allège de manière significative l'activité du trésorier.

Celui-ci effectue les paiements sur base de factures visées par un-e membre du comité ou la présidente et coordonne les actions de la fiduciaire, de la banque, des vérificateurs des comptes et de la secrétaire pour ce qui concerne les affaires financières. Il supervise la tenue des décomptes salariaux et le bon règlement des charges sociales.

La tenue d'un budget est toujours délicate, la seule constante connue est l'évolution des cotisant-e-s, les demandes de soutien ainsi que les performances financières ne peuvent être anticipées.

M. Olivier Grandjean revient sur la création du fonds de réserve exposition de CHF 30'000.— mentionné plus haut. Ce fonds sera alimenté par deux autres virements en 2026 et 2027 pour couvrir les frais de l'exposition au CACY et évitera ainsi une perte exceptionnelle l'année de l'exposition.

Il conclut sur le constat que les dossiers de demandes de soutiens deviennent de plus en plus nombreux et complexes et nécessitent un examen attentif. Souvent, le projet soutenu évolue et doit être réduit faute de subventions d'autres mécènes, ce qui nécessite des échanges avec les demandeurs.

5. Rapport du vérificateur des comptes ; approbation des comptes et décharge donnée au comité et au vérificateur

M. Gérard Michaud déclare que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et au vérificateur.

La présidente remercie vivement le trésorier et le vérificateur des comptes pour leur travail.

6. Elections

Mme Anne-Marie van Ouwenaller, membre depuis 2016, prend cette année congé du comité. Elle n'a malheureusement pu être présente à cette assemblée, mais la présidente la remercie chaleureusement de son engagement.

Mme Laurence Schmidlin est proposée à élection. Historienne de l'art, elle travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine des musées (Fondation de l'Hermitage, Musée Jenisch Vevey, Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne) et dirige actuellement le Musée d'art du Valais. Elle se réjouit, par sa présence au comité, de maintenir le lien avec la scène artistique vaudoise et de s'engager en faveur des artistes. Elle est élue à l'unanimité.

Mme Sandrine Quillet-Fontaine arrive au terme de son deuxième mandat et est proposée à réélection. Elle est réélue à l'unanimité.

M. Gérard Michaud accepte de poursuivre son mandat à la vérification des comptes. Il souhaiterait néanmoins être secondé par une deuxième personne ou qu'il y ait au minimum un·e suppléant·e. La présidente rappelle qu'Arts Visuels Vaud recherche effectivement toujours une deuxième personne à la fonction de vérificateur·trice des comptes. Mme Danielle Borkowsky se porte candidate. Tous deux sont élus par acclamation.

7. Prix AVV 2026

Pour sa cinquième édition, le Prix AVV, assorti d'un montant de CHF 5'000.--, est attribué aux artistes Lucie Kohler et Shirin Yousefi. Les membres de l'assemblée auront l'occasion de découvrir les deux lauréates lors de la remise du prix, prévue à la suite de la visite au CACY, mais leurs parcours et leurs travaux sont brièvement présentés par Mme Laurence Schmidlin et M. Vincent Kohler.

Mme Lucie Kohler, née à Lausanne en 1985, vit et travaille à La Croix-sur-Lutry). Elle est diplômée d'un Bachelor de la HEAD à Genève et d'un Master de l'ERG à Bruxelles. Depuis l'achèvement de ses études, elle développe un univers figuratif des plus singuliers dans les domaines du dessin et de la céramique. C'est au moyen du crayon de couleur, son médium de prédilection, que l'artiste donne vie à des scènes de genre contemporaines pleines d'imaginaire, de cocasserie et d'incongruité. Son travail est peuplé de personnages,

souvent féminins, et d'animaux, qui s'incarnent parfois dans des corps humains. Très proche de la nature et du vivant, elle interroge notamment la hiérarchie établie entre les différentes espèces.

Mme Shirin Yousefi, née à Téhéran en 1986, vit et travaille à Lausanne. Elle se forme au théâtre et au cinéma, puis à l'ECAL où elle obtient un Master en arts visuels. Elle y travaille aujourd'hui comme adjointe artistique. Elle mène en parallèle de sa pratique une thèse de doctorat sur les formes artistiques de résistance au SWANA (Southwest Asia and North Africa). Ses recherches s'ancrent dans des récits géopolitiques et se concentrent particulièrement sur des questions de déplacements, de frontières et d'imaginaire. Son travail, assez conceptuel et parfois difficile d'accès, fait preuve d'une grande cohérence depuis de nombreuses années.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Béatrice Aubert signale trois événements liés au peintre John-Francis Lecoultre en 2026 à Savièse :

- de fin mai à fin octobre : exposition de reproductions sur bâches de paysages valaisans au pastel le long du chemin du Bisse du Torrent-Neuf ;
- en août : exposition des œuvres originales à la Maison de la culture ;
- 21 juin à 10h30 : balade guidée (env. 2h) par Mme Aubert, au départ du parking 2, suivie d'un apéritif.

Mme Isabelle Renaut, administratrice de la Maison d'Ailleurs, signale que le musée célèbre cette année son 50^e anniversaire par une exposition dédiée à son histoire et à celle de son fondateur, Pierre Versins. La Maison d'Ailleurs organise volontiers une visite guidée à l'attention des membres d'AVV de cette exposition temporaire et/ou de l'exposition en cours sur le bédéaste genevois Frederik Peeters. La présidente remercie Mme Isabelle Renaut de sa proposition.

La séance se clôt à 18h30. Elle est suivie d'une visite de l'exposition *The Wonder Way Project. Les Nébuleuses et les territoires de la nuit* au CACY – Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains, puis de la remise du Prix AVV 2026 et d'un apéritif.